

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière à huis clos du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 8 mars 2021, à 20h00, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

- M Yanick Baillargeon, maire
- M<sup>mes</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
Katia Duchesne, conseillère
- MM Yoland Bau, conseiller  
Serge Allard, conseiller  
Michel Simard, conseiller
- M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, Directrice générale

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

---

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 FÉVRIER 2021 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 FÉVRIER 2021
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du maire
  - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
  - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
  - 5.2 Rapport financier
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
  - 8.1 Adoption règlement 2021-002 intitulé « Amendement règlement 2018-017 intitulé « Règlement relatif aux traitements des élus municipaux » »
  - 8.2 Adoption règlement 2021-004 intitulé « Abrogation règlement 2019-003 »
  - 8.3 Avis de motion règlement 2021-005 intitulé « Modification règlement 2006-005 intitulé « Noms de rues, routes et chemins » »
  - 8.4 Camp de jour 2021 : Autorisation d'embauche
  - 8.5 Résolution élection de la préfecture de la MRC Domaine-du-Roy
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. VOIRIE

10.1 Ministère des Transports : Programme des toilettes autonettoyantes

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Office municipal d'habitation de La Doré :  
12.1.1 Renouvellement entente de gestion 8694  
12.1.2 Nomination d'un représentant municipal  
12.1.3 Acceptation des états financiers 2019

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 CPTAQ : Appui à une demande d'autorisation d'une inclusion à la zone agricole des lots 4 595 027 et 4 594 627

14. LOISIRS ET CULTURE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 Zone industrielle : Autorisation de mandat d'étude environnementale phase I lot 4 594 447

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2021-03-033

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2021-03-034

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2021

---

Il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 8 février 2021 tel que présenté.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2021-03-035

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 FÉVRIER 2021

---

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal de la séance spéciale du 15 février 2021 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

---

J'ai participé aux rencontres de la MRC Domaine-du-Roy et de la Municipalité.

POINT 4.2

## RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

---

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de février 2021 selon leurs différents domaines d'intervention.

Tous les membres du conseil ont participé aux rencontres du conseil municipal.

Katia Duchesne a participé à la présentation du Plan marketing de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc.

Michel Simard a participé aux rencontres de la MRC Domaine-du-Roy.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré.

### POINT 4.3

#### MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

---

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

### POINT 5.1

#### RÉSOLUTION 2021-03-036

#### ACCEPTATION DES COMPTES

---

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de février 2021 de la Municipalité au montant de 265 081.08\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

### POINT 5.2

#### RAPPORT FINANCIER

---

Le maire dépose le rapport financier en date du 28 février 2021.

### POINT 6.0

#### RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE FÉVRIER 2021

---

Le résumé de la correspondance du mois de février est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

### POINT 7.0

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

### POINT 8.1

#### RÉSOLUTION 2021-03-037

#### ADOPTION RÈGLEMENT 2021-002 INTITULÉ « Amendement règlement 2018-017 intitulé « Règlement relatif aux traitements des élus municipaux » »

---

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2021-002 intitulé « Amendement

règlement 2018-017 intitulé « Règlement relatif aux traitements des élus municipaux » » tel que présenté.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ

**RÈGLEMENT 2021-002**  
**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-017 RELATIF AU**  
**TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le 3 décembre 2018, le Conseil de la Municipalité de La Doré a adopté le *règlement 2018-017 relatif au traitement des membres du conseil municipal*;

ATTENDU QUE, de l'avis du conseil, il y a lieu de modifier ledit règlement;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable et que le projet de règlement a été présenté, en date du 8 février 2021;

ATTENDU l'avis public du 9 février 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents et avec la voix favorable du maire, que le présent règlement soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

L'article 4 du *règlement 2018-017 relatif au traitement des membres du conseil municipal* est remplacé par le suivant :

« ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

4.1 *Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des élus membres des comités nommés conformément à l'article 82 du Code municipal du Québec, L.R.Q., c. C-27.1, dans la mesure où l'élu assiste aux rencontres d'un tel comité et fait rapport de ces rencontres au conseil municipal. Cette rémunération additionnelle est de 61.82\$ par rencontre (de moins de trois heures) et de 85\$ par rencontre (de plus de trois heures) à laquelle, ils assistent.*

4.2 *Une rémunération additionnelle est également accordée en faveur des élus, à titre d'administrateur de la Corporation du Moulin des pionniers de La Doré inc. Cette rémunération additionnelle est de :*

4.2.1 *pour le maire, à titre de président-directeur général de ladite Corporation :*

4.2.1.1 *en l'absence d'un directeur-général nommé par ladite Corporation : 750\$/mois.*

4.2.1.2 *en présence d'un directeur-général nommé par ladite Corporation : 170\$/mois.*

4.2.2 *pour un conseiller, dans la mesure où il assiste aux rencontres du conseil d'administration : 85\$ par rencontre à laquelle il assiste. »*

### ARTICLE 3 INDEXATION

La rémunération additionnelle établie à l'article 4.2 sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de celui de 2022, selon la hausse moyenne des provinces, province de Québec de l'indice des prix à la consommation de octobre de l'année précédente à septembre de l'année en cours.

### ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi, mais avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021, conformément à l'article 2(3) de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

ADOPTÉ À LA DORÉ, LE 8 MARS 2021  
PUBLIÉ LE 9 MARS 2021

Yanick Baillargeon,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2021-03-038

ADOPTION RÈGLEMENT 2021-004 INTITULÉ « Abrogation du règlement 2019-003 »

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2021-004 intitulé « Abrogation règlement 2019-003 » tel que présenté.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA DORÉ  
RÈGLEMENT 2021-004**

**ABROGATION RÈGLEMENT 2019-003**

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, abroger un règlement;

ATTENDU QUE le règlement 2019-003 devient non-nécessaire.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 8 février 2021 et que le règlement a été présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte et qu'il statue et décrète ce qui suit :

### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie du présent règlement.

### **ARTICLE 2 RÈGLEMENTS**

Le règlement 2019-003 est abrogé.

### **ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ le 8 mars 2021  
PUBLIÉ le 9 mars 2021.

Yanick Baillargeon,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2021-03-039

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2021-005 INTITULÉ « Modification règlement 2006-005 intitulé « Noms de rues, routes et chemins » »

---

Avis de motion est donné par Serge Allard que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le nom de deux rues sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2021-03-040

CAMP DE JOUR 2021 : AUTORISATION D'EMBAUCHE

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en accord avec la poursuite du service d'un camp de jour estival pour les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra procéder à l'embauche de personnel pour la tenue dudit camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la directrice générale à faire la demande de collaboration auprès de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et auprès de tous autres organismes ou partenaires nécessaires à la bonne mise en place du camp de jour estival 2021;
- autorise la directrice générale à procéder à l'embauche des animateurs;
- autorise la directrice générale à signer tous autres documents pertinents à la mise en place du camp de jour estival 2021.

POINT 8.5

RÉSOLUTION 2021-03-041

RÉSOLUTION ÉLECTION DE LA PRÉFECTURE DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY

---

CONSIDÉRANT QUE l'effet bénéfique d'un changement de mode de gouvernance n'a pu être démontré clairement;

CONSIDÉRANT le caractère irréversible de la décision;

CONSIDÉRANT la charge financière supplémentaire d'un préfet par suffrage universel;

CONSIDÉRANT le risque de perte de pouvoir des municipalités et/ou villes représentées;

CONSIDÉRANT QUE le mode actuel de sélection du préfet, et qui est proposé par les gouvernements, permet aux petites municipalités et aux villes de se faire entendre par leur MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a été fait sans expert et sans la présence du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT la pandémie de Covid-19 qui sévit ne permettant pas de faire les débats appropriés à la prise d'une telle décision;

CONSIDÉRANT QUE cette décision ne devrait pas être prise par les élus en présence mais par toute la population touchée, et ce, dans le but de respecter un vrai processus démocratique;

CONSIDÉRANT QUE l'impact de cette décision sur les citoyens est majeur et qu'ils devraient être informés et consultés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- demande à la MRC Domaine-du-Roy la tenue d'une consultation publique afin que les citoyens puissent être informés des conséquences du mode de sélection d'un préfet par suffrage universel et qu'ils puissent se prononcer sur la méthode la plus appropriée;
- demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de s'impliquer dans le processus de consultation et dans la prise de décision.

#### POINT 10.1

RÉSOLUTION 2021-03-042

MINISTÈRE DES TRANSPORTS : PROGRAMME DES TOILETTES  
AUTONETTOYANTES

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est reconnue Village-relais par le ministère des Transports depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE les villages-relais font partie intégrante du parc routier du ministère des Transports leur permettant des économies substantielles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire respecter ses engagements planifiés dans son plan d'action en lien avec les villages-relais;

CONSIDÉRANT le projet majeur d'aménagement d'une halte dans le cœur villageois;

CONSIDÉRANT la difficulté à recruter du personnel pour l'entretien des toilettes publiques;

CONSIDÉRANT le vandalisme récurrent des installations sanitaires qui coûtent très cher à la Municipalité;

CONSIDÉRANT le désir d'offrir des services de qualité aux voyageurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré désire informer le ministère des Transports :

- qu'il est volontaire d'être dans les premiers Villages-relais à participer à un projet pilote;
- espère disposer d'un système modernisé par rapport au panneau Village-relais pour informer les voyageurs.

#### POINT 12.1.1

RÉSOLUTION 2021-03-043

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ : RENOUVELLEMENT  
ENTENTE DE GESTION 8694

---

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion #8694 arrivera à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de renouveler ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de la Doré accepte de renouveler pour la période du 1<sup>e</sup> juillet 2021 au 31 mars 2025 l'entente numéro 8694 conclue entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité de La Doré et l'Office

municipal d'habitation de La Doré, relative à la gestion de deux (2) PSL régulier pour L'Office municipal d'habitation de La Doré et touchant trois (3) unités. La Municipalité de la Paroisse de La Doré confirme également sa participation financière à l'entente.

POINT 12.1.2

RÉSOLUTION 2021-03-044

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

---

CONSIDÉRANT la résolution 2019-02-023 nommant des représentants municipaux au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de La Doré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informée de la démission de l'une des représentantes nommées;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un nouveau représentant de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré de nommer Michel Simard comme représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de La Doré.

Le conseil municipal remercie madame Réjeanne Potvin de ses bons services au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de La Doré.

POINT 12.1.3

RÉSOLUTION 2021-03-045

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA DORÉ : ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019

---

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation de La Doré tels que présentés et démontrant des revenus de 269 354\$ et des dépenses de 255 699\$ pour un surplus de 13 655\$.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2021-03-046

CPTAQ : APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE INCLUSION À LA ZONE AGRICOLE DES LOTS 4 595 027 ET 4 594 627

---

CONSIDÉRANT QUE les lots avoisinants sont potentiellement agricoles;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés sont déjà utilisés pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants d'autoriser cette inclusion à la zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune contrainte et aucun effet résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'inclusion ne brise pas l'homogénéité du secteur;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande n'a aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la constitution de cette propriété foncière est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;



CONSIDÉRANT QUE l'inclusion demandée est favorable pour le développement économique de la Municipalité de la Paroisse de La Doré;

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif en urbanisme de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie la demande d'inclusion dans la zone agricole des lots 4 595 027 & 4 594 627 de Gestion immobilière R. Soly inc. présentée à la CPTAQ.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2021-03-047

ZONE INDUSTRIELLE : AUTORISATION DE MANDAT D'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PHASE I LOT 4 594 447

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot 4 594 447;

CONSIDÉRANT QU'elle désire l'utiliser pour un développement industriel;

CONSIDÉRANT QU'Une étude environnementale dudit lot est nécessaire avant d'entreprendre des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate la firme GHD pour une évaluation environnementale phase I du lot 4 594 447 pour la somme de 4 000\$, plus les taxes applicables, et ce, selon la proposition datée du 22 février 2021.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions

-----  
Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2021-03-048

LEVÉE DE LA SÉANCE

-----  
À 20h40, il est proposé par Serge Allard de lever la présente séance.

Yanick Baillargeon,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale